



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Isère

Confinement

La CPAM de l'Isère maintient l'accueil sur rendez-vous

En raison des nouvelles mesures gouvernementales annoncées le 31 mars dernier, les points conseil de proximité de la CPAM de l'Isère n'assureront que les rendez-vous téléphoniques entre le 6 avril et le 3 mai 2021. Les assurés pourront être accueillis, sur rendez-vous, par téléphone ou dans d'autres sites du département.

Comment être accueilli à la CPAM de l'Isère pendant le confinement ?

Les rendez-vous physiques

Pour les dossiers complexes et nécessitant un entretien avec un conseiller, des rendez-vous physiques pourront être proposés :

- au siège social : 2 rue des Alliés à Grenoble ;
- à l'agence de Grenoble Maginot : 27 rue André Maginot ;
- à Vienne : 1 place Saint-Pierre ;
- à Villefontaine : 11 impasse Ambroise Croizat
- à Voiron : rue Racine ;
- à Bourgoin : 2 avenue du Parc ;
- dans l'espace France Services de Saint-Marcellin : 2 avenue du Collège ;
- dans l'espace France Services de Morestel : 84 place du 8 Mai 1945.

Comment prendre un rendez-vous physique dans l'une des agences ou France Services ouvertes ?

Deux possibilités :

- en se connectant à son compte ameli (hors application mobile) ou
- en appelant le 3646 (service gratuit + prix de l'appel), du lundi au vendredi, de 8h à 17h.

Les rendez-vous téléphoniques

Afin d'éviter à ses assurés un déplacement inutile, **la CPAM de l'Isère propose des rendez-vous téléphoniques avec un conseiller expert, quel que soit l'accueil à proximité de leur domicile.**

6 points conseil de proximité de la CPAM de l'Isère n'assureront que les rendez-vous téléphoniques entre le 6 avril et le 3 mai 2021. Il s'agit des accueils situés à :

- Vizille ;
- Froges ;
- Rives ;
- La Tour du Pin ;
- Pont de Chérucy ;
- Roussillon.

Comment prendre un rendez-vous téléphonique ?

En appelant le 36 46 (service gratuit + prix de l'appel), du lundi au vendredi, de 8h à 17h.

Le compte ameli, pour la plupart des démarches

Plus d'une quarantaine de services sont disponibles sur le compte ameli et permettent de réaliser des démarches simples en quelques clics : suivi des remboursements, des délais de traitement, téléchargement d'attestations, déclaration de perte ou de vol de sa carte Vitale, déclaration de naissance, demande de complémentaire santé solidaire (hors application smartphone)...

Rendez-vous sur <https://assure.ameli.fr/> pour créer son compte.

En cas de difficulté pour créer ou utiliser le compte ameli, les assurés peuvent envoyer un mail à : moncompteameli.cpam-isere@assurance-maladie.fr

Comment transmettre des documents à la CPAM de l'Isère sans se déplacer ?

Deux adresses mail dédiées

Les documents en lien avec l'aide médicale d'État et les Français de retour de l'étranger peuvent être scannés ou pris en photo et envoyés à :

- Aide médicale d'État : ame.cpam381@assurance-maladie.fr
Les demandes d'aide médicale de l'État sont à déposer à cette adresse mail.
- Français de retour de l'étranger : retourettranger.cpam381@assurance-maladie.fr
Les formulaires CERFA 1106 et 3705 doivent être transmis à cette adresse.

Le dépôt de documents en ligne

Le service dépôt de pièces en ligne permet désormais d'adresser des documents numérisés à la CPAM de l'Isère. Il concerne :

- l'indemnisation d'un arrêt maladie, maternité ou paternité (bulletins de salaire, arrêt de travail...);
- l'envoi de feuilles de soins ;
- l'envoi de documents justifiant tout changement de situation personnelle (nouvelle adresse, changement de nom, naissance d'un enfant, etc.) ;
- l'envoi de documents liés à l'affiliation à l'Assurance Maladie.

Le service est disponible à cette adresse : <https://pieces.cpam-isere.fr/>